



Projeteur/projeteuse en technique du bâtiment : chauffage

« JE SUIS UNE SORTE DE CHEF D'ORCHESTRE DU BÂTIMENT... »

- Maîtrisé** « je ne laisse rien au hasard, tout se calcule, tout est précis... »
Informatisé « derrière l'écran, je prépare tous mes plans... »
Calibré « avec une calculatrice et un calendrier je peux surveiller l'avancée des travaux... »
Curieux « je me tiens toujours au courant des nouvelles techniques... »
Magique « j'apporte tout le confort en un clic d'ordinateur... »

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Test d'aptitudes recommandé, organisé par l'AVCV

Durée de l'apprentissage

- 4 ans

Formation pratique

- 4 jours par semaine dans un bureau technique d'une entreprise ou dans un bureau d'ingénieur

Cours professionnels

- 1 jour par semaine

Cours interentreprises

- 32 jours répartis sur les 7 premiers semestres de formation

Salaire mensuel indicatif

- 1ère année CHF 700.-
- 2ème année CHF 900.-
- 3ème année CHF 1'100.-
- 4ème année CHF 1'300.-

Titre obtenu en fin de formation

- Certificat fédéral de capacité (CFC) de projeteur en technique du bâtiment chauffage

Formations supérieures

- Diplôme fédéral
- Formation ES/HES

Portrait

Au bureau technique

- Estimation et calcul des besoins d'une installation de chauffage
- Exécution des avant-projets et des dessins des plans de montage

Sur le chantier

- Discussion avec le personnel de montage, l'architecte et le directeur des travaux
- Contrôle des travaux sur le chantier
- Participation aux séances de chantier et de travail du personnel

Quels talents

- Esprit mathématique et technique
- Esprit logique et méthodique
- Sens de l'organisation, autonomie
- Goût pour l'informatique (DAO)

Professions voisines

- Installateur en chauffage CFC
- Projeteur en technique du bâtiment ventilation CFC

Association professionnelle

Association vaudoise des
installateurs de chauffage et
ventilation
Rue du Maupas 34
1004 Lausanne

Tél: 021 647 24 25
Email: avcv@sgip.ch
Site internet: www.mevauba.ch

Informations complémentaires

Portail suisse de l'orientation
scolaire et professionnelle :
www.orientation.ch

DGEP-Direction générale de l'en-
seignement postobligatoire :
www.vd.ch/apprentissage

Association suisse et liechten-
steinoise de la technique du bâti-
ment (suissetec) :
www.suissetec.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation
SEFRI :
www.sbf.admin.ch

Dans le détail

Quelles sont les tâches que le patron me confie

Le projeteur en technique du bâtiment chauffage contribue à la réalisation de projets d'installations de divers systèmes de chauffage dans différents types de bâtiments. Il dessine, calcule, négocie avec les fournisseurs d'équipements. Il planifie le travail des installateurs en chauffage, conseillent les maîtres d'oeuvre, ou leur mandataire, sur le choix des systèmes de chauffage et du matériel.

Ses principales activités consistent à :

Au bureau technique

- Examiner les plans du bâtiment à construire ou à transformer, endiscuter avec le mandataire.
- Exposer les solutions possibles, conseiller le choix d'un système de chauffage favorisant le recours aux énergies renouvelables et respectant les normes en vigueur.
- Réaliser, à l'aide de logiciels appropriés, des dessins d'installations de chauffage.
- Déterminer la longueur du réseau, le diamètre des conduites, les dimensions du canal de cheminée, la surface de chauffage.
- Calculer la puissance de l'installation en fonction des besoins calorifiques.
- Consulter les catalogues ou les sites Internet des fournisseurs d'équipements, négocier les prix.
- Rédiger des offres avec description des prestations et évaluation des coûts.
- Etablir la liste du matériel et des machines ainsi que les plans d'exécution pour l'atelier et le montage.
- Elaborer les instructions de service et les directives techniques.
- Contrôler les factures et établir le décompte final.
- Répertorier, classer ou archiver les dossiers.

Sur le chantier

- Assister aux séances de chantiers, coordonner le travail de l'équipe des installateurs en chauffage avec celui des autres professionnels du bâtiment ; faire respecter les délais.
- Métrer, tracer des repères, vérifier le travail de maçonnerie conformément aux plans fournis.
- Contrôler les locaux destinés à la chaudière ou aux combustibles ; s'assurer du respect de la loi sur l'environnement et des règles de sécurité.
- Vérifier, avec l'équipe des installateurs en chauffage, l'installation finie ; procéder aux essais.
- Remettre l'installation, avec les instructions de service, au propriétaire ou à son mandataire.